

53
70

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) Orille deux cents francs
Motif : (2) Salairi du clere presere de AMIRIRI pour
le mois d'août 1961

FCL gblal 26 f.



A Vic'ceurgn, le 5/9/61 19 61

Le (3) C.T. 1023
De Zetter. l.

Vu payer : Le ou les témoins,
[Signature] le 5/9/61

[Signature]

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 2-19-58-280014
du et inscription à la fiche mod. 1 ter n° 193 du 21/10/61

le 2/12/61
Le [Signature]

- (1) En toutes lettres.
- (2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

[Signature]

37/70

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) mille deux cents francs.

Motif : (2) Salaire du clerc presere vivres, réfugié
KANYONI Charles pour le mois de sept. 61

Pour réception
[Signature]

A Kibungu, le 7/10/19 61

Le (3) C.T. 1023

Vu payer : Le ou les témoins,
Charles Kanyoni 9/10/61
[Signature]

Livre de caisse n°

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 42490580500127

du et inscription à la fiche mod. 1 ter n° 203 du 25/10/61

[Signature] le 25/10/61

Le S.A.T. *[Signature]*

- (1) En toutes lettres.
- (2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
- (3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.